

05 mar 2021 -16:48

Appartient à Conseil des ministres du 5 mars 2021

Mesures de sécurité pour le déploiement de la 5G

Sur proposition de la ministre des Télécommunications Petra De Sutter, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi introduisant des mesures de sécurité supplémentaires pour la fourniture de services mobiles 5G. Il a, par ailleurs, approuvé un projet d'arrêté royal en vue d'un déploiement sécurisé de la 5G.

L'Union européenne a formulé des recommandations invitant les États membres à prendre des mesures spécifiques concernant la sécurisation de la 5G. C'est dans ce contexte que l'avant-projet de loi et le projet d'arrêté royal doivent être examinés.

L'avant-projet de loi exige que les opérateurs de réseaux mobiles (MNO) d'une génération 5G soient soumis à des niveaux d'exigence de sécurité spécifiques pour les réseaux mobiles. Ils sont ainsi contraints d'obtenir une autorisation préalable avant de pouvoir déployer des éléments de réseaux 5G ou, s'ils ont déjà commencé à déployer leur réseau 5G, à introduire une demande de régularisation à cet effet.

Tant l'avant-projet que le projet ont été soumis à consultation publique.

La Commission européenne prendra connaissance des projets, lesquels seront soumis au Comité interministériel des Télécommunications et de la Radiodiffusion et la Télévision et au Comité de concertation. Ils seront ensuite transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la
Fonction publique, des Entreprises publiques, des
Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Tobias Daneels
Porte-parole
+32 486 14 88 13
tobias.daneels@desutter.fed.be